

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 novembre 2023

Délibération n°2023/317

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 50 Votants : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mr DARBON Thierry - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude
SAINT PRIM	Mr CROS Michel

SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme LIBERO Marie France pouvoir à Mme RABIER Christine – Mme CHOUCHANE Aïda pouvoir à Mr CORRADINI Louis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent -

EXCUSES : Mme OGIER Karelle – Mr IMBLOT Jean Paul – Mr BECT Gérard - Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin – Mr MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc - Mr BONNETON Gilles
Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Voirie : convention de groupement de commande – Travaux place Morand à Péage de Roussillon

Par délibération du 26 septembre 2022, la Communauté de communes a validé une convention de groupement de commande pour des travaux Place Paul Morand sur la Commune de Péage de Roussillon. Le coordonnateur du groupement est la Commune du Péage de Roussillon.

Les travaux d'aménagement de la Place Morand, Lot 1 VRD et terrassement sont estimés à 505 458.10 € HT soit 606 549.72 € TTC :

- EBER : 148 957.70 € HT soit 178 749.24 € TTC (29.47%)

Correspondant aux travaux de réfection des voiries autour de la place Morand, impactées par les travaux des réseaux humides et d'aménagement de la place.

- Commune du Péage-de-Roussillon : 356 500.40 € HT soit 427 800.48 € TTC (70.53%)

Correspondant à tous les travaux d'aménagement de la place et notamment ceux liés à l'embellissement, béton désactivé, mobiliers urbains, bordures pierre, etc...

La convention de groupement de commande susvisée présentait certaines contradictions ne permettant pas à EBER de rembourser sa part à la Commune du Péage de Roussillon.

Après concertation avec les services de la Trésorerie et ceux de la commune, il a été convenu d'élaborer et de signer une nouvelle convention entre EBER CC et la Commune du Péage de Roussillon.

En complément d'information, la répartition des montants reste inchangée

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 relative à l'approbation d'une convention de groupement de commande Place Paul Morand – Commune du Péage de Roussillon,

Considérant les travaux d'aménagement de la place Morand et des rues adjacentes sur la Commune du péage de Roussillon,

Considérant les faits ci-dessus exposés et la nécessité de signer une nouvelle convention,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE la nouvelle convention de groupement de commande portant délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune du Péage de Roussillon et la Communauté de communes, telle qu'annexée,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD